

...

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, Maire.

Prévention et sécurité

Convention

J'ai le plaisir de vous annoncer la signature d'une convention de collaboration entre les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, en date du 12 juin, concernant l'extension des compétences territoriales des agents de Police municipale.

Cette convention qui rejoint celle que la commune a déjà avec Vandoeuvres permettra à nos APM de patrouiller conjointement sur territoire de nos deux communes respectives.

Profondément convaincue ainsi que mon homologue de Chêne-Bourg que dans le domaine de la sécurité, la motivation des équipes présentes sur le terrain est un facteur essentiel de la qualité des prestations délivrées à nos concitoyennes et concitoyens, nous avons donné aux chefs de poste respectifs une large marge de manœuvre et d'autonomie dans l'organisation de ces patrouilles mixtes.

Fête au parc Stagni – « Lâche pas ton pote »

Un petit retour de l'événement au parc Stagni « Lâche pas ton pote » qui a bien eu lieu le 9 juin dans le cadre du vaste projet mené par notre commune en coordination avec les TSHM, la FEGPA, Radix et le planning familial.

Malgré un temps extrêmement pluvieux, on a vu la participation de près de cinquante jeunes bénévoles des communes des Trois-Chêne et même si le public était relativement peu nombreux, il y a eu néanmoins une quarantaine d'habitants avec leurs enfants qui ont expérimenté les tyroliennes.

Plusieurs personnes âgées s'étaient également déplacées. Cet événement a donc vraiment été intergénérationnel.

Je remercie tout particulièrement les conseillers municipaux qui sont venus soutenir ce projet.

Nous évaluons actuellement l'opportunité de reconduire chaque année en début de saison estivale cette journée « Lâche pas ton pote » dans le but de réitérer l'importance de la prévention en matière de consommation excessive d'alcool et autres produits psychotropes et également de respect de l'environnement.

.../...

Sécurité et trafic – travaux sur la commune

Je vais vous remettre deux infos mobilité, l'une concernant les habitants et riverains de la route de Florissant, l'autre le chemin De-La-Montagne. Vous avez ainsi le loisir d'en prendre connaissance. Dès le 1^{er} juillet durant 5 semaines, la Direction générale du génie civil réalisera des travaux de réfection du revêtement de la route de Florissant. En semaine, la circulation sera maintenue et les dimanches, la route de Florissant sera mise en sens unique en direction du pont de Sierne avec déviation par l'avenue de Thônex, la route de Malagnou, le chemin Rieu, dans la direction centre-ville.

Des travaux de collecteurs auront par ailleurs lieu au chemin De-La-Montagne, avec fermeture du tronçon du chemin De-La-Montagne situé entre le chemin Castan et l'avenue Mirany.

Concernant le CEVA, la réouverture du chemin de Grange-Falquet est prévue entre le 15 et le 22 juillet en raison d'interventions des SIG. L'avancement des travaux dépendra également de la météo. La restitution définitive de la chaussée aura lieu dans environ 30 mois; il n'y aura provisoirement pas de trottoirs, mais uniquement une pose de mouba et un marquage afin d'éviter une remise à neuf complète, en raison des camions et engins de chantier qui vont continuer de passer par le chemin Grange Falquet.

Petite enfance – Jeunesse

Inscriptions dans les Institutions de la Petite Enfance pour 2013-2014

Comme cela a été évoqué en commission jeunesse le 5 juin dernier, le BuPE a enregistré l'ensemble des demandes d'inscription des familles puis a transmis les dossiers aux institutions concernées afin que celles-ci puissent contacter les parents et leur attribuer une place.

Ces attributions ont pu se faire en fonction des critères de priorité souhaités par la commune (domiciliation personnelle et/ou professionnelle et date d'inscription).

Ainsi, 69 parents se sont rendus, depuis le début de l'année, dans nos locaux du BuPE.

À la « Maternelle », les 25 places ont été très vite repourvues (uniquement avec des réinscriptions et, pour les places de bébés, avec des fratries).

90 dossiers ont malheureusement dû être refusés.

Au « Petit Manège », les quatre matinées ouvertes jusque-là (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont presque complètes et la matinée supplémentaire du mercredi est en cours de « remplissage ». On voit que c'était réellement un besoin.

Les horaires ont été élargis dans le but de mieux répondre aux besoins des parents. C'est aussi pour permettre à des parents, surtout des mamans, d'effectuer un mi-temps. Donc, les horaires seront désormais, à la rentrée, les suivants : 07 h 45 – 12 h 15 (au lieu de 08 h 30 – 12 h 00).

Aux « Castagnettes », les inscriptions sont encore en cours.

Les après-midis, pour les enfants de 2 ans, sont complets. Il reste des places le matin, mais un article vient de paraître dans « Le Chênois » et les familles continuent à venir s'inscrire au BuPE.

Suite aux courriers envoyés aux communes pour leur demander de financer le coût de l'accueil d'enfants domiciliés sur leur territoire et fréquentant nos jardins d'enfants, aucune d'entre elles n'est entrée en matière.

6 familles seront néanmoins accueillies à titre exceptionnel à la rentrée pour une année seulement et moyennant une majoration de 25 % du prix de la pension payée par les parents.

Par ailleurs, le BuPE travaille actuellement à la mise en place de la facturation puisque ce « service » sera offert aux institutions dès la prochaine rentrée.

Cela permettra notamment de mettre en œuvre la nouvelle politique tarifaire, en fonction des revenus des parents qui vont être « invités » à nous fournir les éléments nécessaires au calcul de leur tarif horaire.

Concernant la mise en œuvre des contrats de prestations, lesquels ont été signés en mars dernier, les derniers ajustements sont en cours afin d'harmoniser le traitement des équipes éducatives dans nos jardins d'enfants.

Affaires sociales

Le service social est très sollicité.

Madame Jimenez reçoit un grand nombre de communiers chaque jeudi, lors de la permanence, mais également les autres jours, sur rendez-vous.

Ainsi, entre le 13 mai et le 17 juin 2013, 22 personnes ont été reçues en vue d'une éventuelle aide financière ponctuelle individuelle, tandis que 65 personnes ont téléphoné, en vue d'obtenir une aide administrative, de déposer une demande de logement ou solliciter une subvention.

Concernant l'aide sociale Genève et l'aide au développement, le délai de retour des questionnaires est à présent passé.

Les dossiers sont donc en train d'être enregistrés afin que la commission puisse attribuer les subventions au courant de l'automne.

Culture

Nous avons eu les 14 et 15 juin les représentations de « Sur les valises » et « La Reine de la salle de bains » de Hanokh Levin, par l'Atelier théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève.

Les représentations à la Comédie de Genève des 6, 7 et 8 juin n'ont pas eu lieu dans leur grande salle et la Comédie a dû refuser des spectateurs.

Ceux-ci ont été redirigés à Chêne-Bougeries et nous avons ainsi eu une affluence exceptionnelle, notamment pour la représentation du vendredi 14 juin (200 personnes), laquelle a été suivie d'une verrée offerte par la commune.

Le samedi 15 juin a réuni une centaine de spectateurs et la verrée a été offerte cette fois par la troupe de l'Atelier-Théâtre.

Le mardi 18 juin à 19h00 nous avons eu le plaisir d'assister au vernissage et à la présentation du livre qui a été édité et qui regroupe les deux pièces de théâtre du Théâtrochamp « Ma double vie » et « Ça me soule ». Ces deux pièces ont été écrites dans le cadre des ateliers d'écritures regroupant des ados sous l'égide de la metteuse en scène et scénariste Stéphane Mitchell. Je vous rappelle que Théâtrochamp est dirigé par Anoucka Chenevard qui a fait ses preuves depuis 30 ans avec des spectacles touchant profondément les jeunes, avec des thèmes percutants. « Ça me soule » traite des problèmes d'alcool, « Ma double vie » de l'homosexualité et nous aurons à partir de janvier 2014, sur le sujet des abus sexuels, la reprise du spectacle « Virginie ou si le silence n'est pas d'or ». Je suis très fière que Chêne-Bougeries soit la terre d'accueil – je dirais même d'asile – de ce théâtre pour ados, qui offre là aussi de grands projets avec, pour et par les jeunes.

Les évènements à venir

Concerts au parc – 25 juin, 2 et 4 juillet :

Le 25 juin, l'Orchestre du Collège de Genève sera au complet, soit 93 jeunes musiciens sous la baguette de Philippe Béran.

Nous attendons un public important, au vu de la notoriété tant de l'Orchestre que de son chef.

Le 2 juillet, l'Orchestre des Trois-Chêne sera en petite formation pour nous offrir un programme de musique de chambre.

Le 4 juillet, du jazz manouche. C'est une première expérience qui devrait attirer un public différent que nous espérons nombreux.

Vendredi 28 juin, aura lieu la **Fête des Promotions**, placée sous le thème de **l'Eau**.

Le 1^{er} Août, Chêne-Bougeries accueillera la population des Trois-Chêne pour célébrer notre fête nationale.

La Suisse et sa culture y seront fêtées : nous accueillerons ainsi la célèbre yodleuse Barbara Klossner, accompagnée de ses musiciens et du duo König, joueurs de cor des Alpes; des bouviers bernois attelés feront la joie des enfants et participeront au cortège.

Enfin, le repas offert aux invités fera la part belle à nos traditions culinaires.

Le repas sera précédé de l'apéritif offert à la population, au parc Sismondi, accompagné d'un orchestre de jazz recommandé par M. Rappaz.

La cérémonie officielle aura lieu au parc Stagni et j'ai invité M. Pierre Maudet, conseiller d'État en charge du Département de la Sécurité, en sera l'orateur invité.

Puis, un cortège aux lampions se dirigera vers la place Colonel-Audéoud où un spectacle pyro-mélodique, d'une durée de 20 minutes environ, tant apprécié de la population chênoise, aura lieu.

Nous avons engagé l'Orchestre Captiv pour animer le bal.

Du 15 au 18 août, le festival BimBadaBoum s'installera au parc Stagni.

La rentrée culturelle sera intense, puisque entre octobre et novembre, auront lieu diverses manifestations d'importance.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif pour donner lecture des communications de M. Karr, excusé ce jour.

Territoire

Projet de Plan directeur Genève 2030

La commission Territoire a été informée le 3 juin des récentes évolutions du dossier et s'est déterminée sur la suite à donner en vue du Conseil municipal du 20 juin, ceci par le biais d'un projet de résolution, validé favorablement dans sa teneur lors de la séance extraordinaire du 13 juin.

Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

M Karr, conseiller administratif de Chêne-Bougeries et M Debarge, conseiller administratif de Chêne-Bourg ont participé à une séance plénière le 3 juin avec M. Longchamp, Conseiller d'État en charge du Département de l'Urbanisme ainsi qu'avec M. Ferrey, Secrétaire général adjoint au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement.

Le plan guide T2 a été accepté dans ses principes mais l'accent sera mis sur une priorisation des secteurs.

Village de Chêne-Bougeries

Une présentation publique, ouverte aux conseillers municipaux, aux propriétaires concernés ainsi qu'aux autres intéressés, est prévue le jeudi 27 juin à 20 h 00 à la salle communale, salle des sociétés, en présence des mandataires auteurs du MEP Village, le bureau nuvolaB de Florence ainsi que Madame Tranda-Pittion, mandataire – assistante à maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de plan de site.

Les architectes dévoileront les premières propositions concernant les espaces publics, la mobilité, le déplacement des arrêts de tram, la problématique du patrimoine ainsi que la proposition d'aménagement éventuelle d'arcades.

Étude de la zone villas

La commission Territoire a eu l'occasion de suivre l'évolution de cette étude initiée début 2013 lors de sa séance du 13 juin. La présentation a porté notamment sur un état des lieux détaillé du territoire communal (patrimoine bâti et végétal) afin de proposer ultérieurement des intentions.

Projet de modification de zone et du PLQ Rigaud sud

Suite à la première présentation donnée en juin 2012 auprès de la commission Territoire, cette dernière a eu l'occasion de suivre l'évolution de ce projet lors de la séance du 3 juin. Ce projet est en voie de finalisation au sein du Département de l'Urbanisme et la procédure relative à l'enquête publique devrait être engagée d'ici fin 2013.

Motion « du logement pour nos enfants et nos parents »

Cette motion a fait l'objet d'un point de situation lors de la séance du 13 juin de la commission Territoire. Il appert que la commune pourrait être davantage proactive dans sa politique du logement et répondre ainsi à un des axes majeurs du Plan directeur cantonal Genève 2030 – dernière mouture.

Mobilités-nature-environnement

CEVA

Une séance d'information réunissant les conseillers administratifs délégués des Trois-Chêne a eu lieu le 10 juin. Il a été rappelé auprès de la direction des travaux du CEVA l'importance d'une bonne information à faire auprès des habitants, notamment au niveau des voies de circulation condamnées provisoirement par des chantiers et des contournements mis en place à ce propos.

Inventaire ICA

Lors de sa séance du 6 juin, cette mesure pilotée par la DGNP a fait l'objet d'une présentation auprès de la commission Mobilités-nature-environnement. En cours sur le territoire communal, cet inventaire vise à compléter et finaliser les données relatives au patrimoine arboré, notamment concernant le périmètre du Grand Projet.

Zone bleue à « macaron »

Pour mémoire, une publication officielle complémentaire a été affichée du 14 mai au 14 juin.

Dans le cadre de cette procédure, la DGM n'a pas reçu d'observations.

Ensuite, M. Locher donne lecture de ses communications :

Je souhaiterais en premier lieu donner réponse à diverses questions posées par Mme Sylvia Hochuli, lors de la séance ordinaire du 30 mai 2013 de votre Conseil. Ainsi, concernant la problématique de l'inscription d'une provision d'un montant de CHF 206'800.– sous rubrique 09.0000.318.04 dans les comptes communaux 2012, nous estimons que cette écriture se justifie pleinement dans la mesure où elle est liée à un montant estimatif pour risque encouru dans le cadre de diverses procédures contentieuses en cours par devant les tribunaux.

Nous comprenons toutefois votre interrogation quant à l'éventuelle inscription de ce montant sous l'une ou l'autre rubrique « traitements » du plan comptable; cela étant, une telle approche n'a pas été retenue dans la mesure où, conformément aux dispositions contenues dans le statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries ainsi qu'à nos obligations en tant qu'employeur, l'ensemble des traitements dus à d'anciens employés de la commune ont été dûment et entièrement versés.

Concernant la problématique des honoraires figurant sous rubrique 05.00.318.04 ainsi que sous rubrique 10.03.318, voire sous rubrique 09.00.318.04, je souhaiterais rappeler que vous avez eu accès ainsi que les membres de la commission Finances qui l'ont souhaité, au Grand-Livre ainsi qu'aux pièces comptables 2012 y afférentes.

Cette consultation a eu lieu dans le plus strict respect des dispositions contenues à l'alinéa 2 de l'article 55 du Règlement d'application de la Loi sur l'administration des

communes (B 6 05.01). Ainsi, conformément aux dispositions figurant à l'alinéa 5 de l'article 26 de la LIPAD, du 5 octobre 2001 le Conseil administratif n'a pas souhaité, pour des raisons d'efficience administrative, faire élaborer un document ad hoc répertoriant l'ensemble des frais encourus dans le cadre de diverses procédures contentieuses en cours, que ce soit dans le domaine du droit du travail ou dans d'autres domaines.

Concernant les divers investissements ayant figuré au tableau desdits investissements, il convient en premier lieu de rappeler le caractère purement intentionnel de ce dernier.

Cela étant et à titre d'exemple, il convient de rappeler que le crédit d'investissement intentionnel d'un montant estimé à CHF 800'000.– qui aurait pu être voté en 2012 concernant le projet d'assainissement et de rénovation de la mairie ne l'a pas été dans la mesure où la majorité de votre Conseil s'y est opposé, préférant nous voir solliciter un crédit d'étude nous permettant de confier cette dernière à un mandataire externe.

Il en va peu ou prou de même pour ce qui concerne le projet de rénovation/ transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège » au pied de la tour de la Gradelle, tout en précisant toutefois que le recours à des sondages supplémentaires concernant la résistance structurelle du bâtiment paraissait raisonnable.

Il ne me paraît pas nécessaire de multiplier les exemples mais plutôt de vous rappeler la teneur de la deuxième déclaration commune du 15 décembre 2011 des groupes Socialiste, MCG, Vert'libéraux et les Verts de Chêne-Bougeries, laquelle stipulait dans son annexe qu'il convenait de « différer ou revoir le montant de nouveaux investissements ».

Concernant le domaine des **Bâtiments et Infrastructures**, mes communications seront brèves dans la mesure où trois objets figurant à l'ordre du jour de votre Conseil, pour délibération, ce soir, ont été présentés en détail lors de récentes séances de commissions.

Cela étant, je tiens à vous indiquer que des travaux d'entretien d'une certaine importance seront effectués, au courant de l'été, dans la villa dite « Grange-Canard », située au N° 22 du chemin de Grange-Canal, ceci à la demande des locataires, à savoir le service de la gérance des bâtiments de l'Etat en faveur du DIP, et conformément à nos obligations en qualité de propriétaire des lieux.

Pour le reste, j'ai eu le plaisir de participer, le 3 juin dernier, à l'assemblée générale de l'ARPICO.

À cet égard, il convient de signaler que les niveaux des collecteurs situés le long du tracé CEVA, à hauteur du secteur des Arpillières, sont, désormais, très précisément connus.

En conséquence, un projet relatif à la mise en séparatif des collecteurs situés sous le chemin cité pourra vous être présenté très prochainement, à savoir début septembre.

Les travaux d'aménagement des surfaces, pour lesquels aucune participation financière communale n'est requise, doivent quant à eux encore faire l'objet de discussions entre les divers copropriétaires concernés.

Concernant les **Finances**, le Conseil administratif a récemment décidé de donner mandat à Maître Patrick Malek Asghar afin que ce dernier rédige un bref avis de droit présentant les avantages et inconvénients entre deux approches relatives au devenir de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, l'une étant sa dissolution, l'autre étant sa transformation en une Fondation communale pour le logement.

Concernant les **Ressources humaines**, je vous rappelle que Mme Laurence Borcard-Bovet, nouvelle chargée des affaires culturelles, a pris ses fonctions le 10 courant.

Notre Conseil a, par ailleurs, décidé, lors de sa séance de ce jour, de nommer Mme Valérie Farey, gestionnaire dans le domaine de la petite enfance, en qualité de fonctionnaire conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel.

Le Conseil administratif a également adopté une version remaniée du règlement concernant la procédure interne relative à l'application de l'article 82 du statut du personnel.

Pour le reste, le Conseil administratif a décidé de répondre favorablement à un courrier, daté 12 courant, de Mme Dolorès Wermuth, aide-comptable, laquelle demande de pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée.

M. Gailland rappelle la séance du 27 juin, qui sera une séance publique et comme il vous a été indiqué par courriel le 18 juin, que la séance de septembre de la commission Territoire sera consacrée à ce dossier. Il s'agira d'une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Le président ouvre la discussion concernant les communications du Conseil administratif. La parole n'étant pas demandée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

...

.../...